

## Liste des tarifs pour personnes privées

Tarifs en vigueur au 03-02-2020 (sous réserve de modifications)

### Comptes d'épargne Triodos réglementés

- Frais de gestion :
  - Ouverture/clôture 0 EUR
  - Redevance annuelle 0 EUR
- Taux créditeurs (calculés sur une base annuelle) :

	Compte d'épargne Triodos	Épargne Mensuelle Triodos*	Compte d'épargne Triodos Plus	Compte d'épargne Triodos Junior (jusqu'à 18 ans)
		<i>Ces comptes ne sont plus commercialisés</i>		
		<i>depuis le 15/11/2019</i>	<i>depuis le 24/03/2018</i>	
Montant min.	Aucun			
Montant max.	Aucun	500 EUR par mois calendrier	Aucun	Aucun
Taux de base	0,01%			
Prime de fidélité**	0,10%			

\* La gestion de l'Épargne Mensuelle s'effectue uniquement via Online Banking.

\*\* La prime de fidélité est due sur les montants restés en compte pendant une ou plusieurs période(s) de 12 mois consécutifs.

Le taux de base et la prime de fidélité peuvent être modifiés à tout moment.

La Banque Triodos vous en informera au moyen d'un support durable (extrait de compte, Online Banking, e-mail ...).

- Date valeur d'un versement ou d'un retrait :** **valeur jour**  
La date valeur indique, en ce qui concerne les versements, le jour à partir duquel l'argent versé commence à produire des intérêts et en ce qui concerne les retraits, le jour à partir duquel l'argent retiré cesse de produire des intérêts. Les versements et les retraits effectués le même jour calendrier se compensent pour le calcul des intérêts.
- Date de versement des intérêts :** **le 1er janvier**  
En cas de clôture, dans un délai de 7 jours ouvrables bancaires après la réception de la demande de clôture.  
Jour ouvrable bancaire : chaque jour calendrier, sauf le samedi, le dimanche, les jours fériés et les jours de fermeture bancaire.
- Date de versement de la prime de fidélité acquise :** **trimestrielle**  
En cas de clôture, dans un délai de 7 jours ouvrables bancaires après la réception d'une demande de clôture valable.
- Exonération du précompte mobilier pour les personnes physiques :**  
Les intérêts plafonnés à 990 EUR par personne sont exonérés du précompte mobilier pour les revenus 2020. Au-delà de ce montant, la banque est tenue de retenir le précompte mobilier de 15%

**Lisez attentivement les documents 'Informations clés pour l'épargnant' disponibles sur [www.triodos.be](http://www.triodos.be) avant d'ouvrir et/ou de faire un versement sur un compte d'épargne réglementé.**

### Comptes à terme Triodos

- Montant minimum par contrat : 2.500 EUR
- Taux d'intérêt - Terme fixe de 10 ans : 0,30%
- Précompte mobilier : 30%
- Date valeur : valeur jour

- Retrait anticipé (complet ou partiel) d'un contrat en-cours :

Frais :

- > Frais de dossier : 1% (min 25 EUR – max 250 EUR)
- > Une indemnité de remploi est calculée en tenant compte du montant du placement, de la durée restante et des taux d'intérêts en vigueur le jour du remboursement anticipé. La Banque Triodos se réserve le droit de refuser le retrait anticipé ou de l'accepter sous des conditions bien déterminées.

Un retrait anticipé d'un contrat sans décompte d'une indemnité de remploi (mais soumis à des frais de dossier) est possible :

- > mais uniquement dans le cadre d'un premier et/ou unique projet immobilier.  
La banque peut demander des documents qui confirment la nécessité du retrait de capital.

## Compte-titres Triodos

Frais de transfert de titres vers un autre organisme 25 EUR par ligne

Le compte-titres est utilisé pour les transactions concernant les produits d'investissement à risques que la banque distribue. Ne souscrivez pas avant d'avoir lu la documentation disponible sur [www.triodos.be](http://www.triodos.be). Nous vous l'envoyons par courrier sur simple demande.

Consultez les informations sur les frais sur [www.triodos.be](http://www.triodos.be) ou en contactant nos collaborateurs au 02 548 28 52 ou via [info@triodos.be](mailto:info@triodos.be).

## Crédit habitation Triodos

Le prospectus et la liste des tarifs en vigueur pour nos crédits hypothécaires, conformément à la législation en vigueur, sont disponibles via notre site [www.triodos.be](http://www.triodos.be) ou sur simple demande.

## Online Banking (Internet Banking et la Mobile Banking app)

L'accès au service Online Banking peut se faire à l'aide d'un nom d'utilisateur et un mot de passe ou à l'aide d'un digipass. Tout digipass est strictement personnel et ne peut être transmis à des tiers.

- Accès avec un nom d'utilisateur et mot de passe Online Banking 0 EUR
- Accès avec un digipass Online Banking 25 EUR/digipass

La Triodos Mobile Banking app peut être téléchargée via le Play Store de Google ou l'App Store d'Apple.

Pour en savoir plus sur toutes les possibilités d'une gestion en ligne de votre compte, consultez [www.triodos.be](http://www.triodos.be), les Conditions Particulières Online Banking sur [www.triodos.be](http://www.triodos.be) ou le helpdesk Online Banking (au 02 548 28 00 et via [helpdesk@triodos.be](mailto:helpdesk@triodos.be)).

## Extraits de compte (envoi non prior)

Vous avez accès à vos extraits de compte gratuitement dans Online Banking (consultation, sauvegarde en format PDF et/ou impression). Modifiez vos préférences dans Internet Banking.

- Envoi d'extraits de compte 1,50 EUR/envoi
- Envoi d'extraits de compte à une adresse supplémentaire 1,50 EUR/envoi
- Envoi d'un duplicata 5,00 EUR/duplicata

## Autres services

- Frais de paiements : voir la 'Liste des tarifs des Paiements' disponible sur [www.triodos.be](http://www.triodos.be)
- Formulaires de virement SEPA (1 feuille A4 = 3 formulaires de virement) : 0,20 EUR/feuille + frais d'envoi
- Attestation bancaire : 10 EUR/compte
- Envoi recommandé : 15 EUR
- Dossier de succession (pas de frais pour les mineurs) 50 EUR/an
- Suivi d'un compte dormant :
  - envoi normal : 10 EUR
  - envoi recommandé : 15 EUR
- Frais de saisie : 50 EUR

## Plaintes et procédures de réclamations

Vous avez une plainte ?

- > Contactez un collaborateur du département Customer Services au +32 (02) 548 28 52 – [info@triodos.be](mailto:info@triodos.be).
- > Vous pouvez contacter directement notre service Complaints Management par écrit ou par e-mail : [complaints@triodos.be](mailto:complaints@triodos.be).

Vous n'êtes pas satisfait de notre réponse ?

- > N'hésitez pas à faire appel à l'Ombudsfijn – Ombudsman en conflits financiers :  
North Gate II, 8 Boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles  
[www.ombudsfijn.be](http://www.ombudsfijn.be), [ombudsman@ombudsfijn.be](mailto:ombudsman@ombudsfijn.be).

**Banque Triodos – Rue Haute 139/3 – 1000 Bruxelles - tél. : 02 548 28 52 – [info@triodos.be](mailto:info@triodos.be) – [www.triodos.be](http://www.triodos.be)  
E.R. : Banque Triodos, succursale belge de Triodos Bank nv (Pays-Bas), Rue Haute 139/3, 1000 Bruxelles**